

Centre
de services scolaire
de la Capitale

Québec 

POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES
À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Service : Direction générale

Code d'identification : P.DG.04

Numéro de résolution : CC : 66/12/08 (adoptée)

Date d'entrée en vigueur : 16 décembre 2008 (adoptée)

TABLE DES MATIÈRES

1.0	TITRE	3
2.0	PRÉAMBULE	3
3.0	CHAMPS D'APPLICATION	3
4.0	FONDEMENTS	3
5.0	OBJECTIFS.....	3
6.0	INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	4
6.1	ÉCOLES PRIMAIRES.....	4
6.2	ÉCOLES SECONDAIRES.....	4
6.3	CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES	4
7.0	REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
8.0	COMITÉ JEUNESSE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE	5
9.0	FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	5
10.0	APPLICATION.....	5
11.0	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5

1.0 TITRE

Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

2.0 PRÉAMBULE

Cette politique vise à favoriser et à encadrer la participation des élèves à la vie démocratique de leur établissement et à celle du Centre de services scolaire de la Capitale. Elle répond à l'article [211.1](#) de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel précise l'obligation du Centre de services scolaire d'adopter une politique.

3.0 CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique engage la participation de tous les établissements et de tous les élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes du Centre de services scolaire de la Capitale.

4.0 FONDEMENTS

- La *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, chap. I-13.3, art. [211.1](#))
- [Programme de formation de l'école québécoise](#), MEQ

5.0 OBJECTIFS

Dans la présente politique, le Centre de services scolaire de la Capitale poursuit les quatre objectifs suivants :

- Favoriser le développement d'habiletés et de compétences interpersonnelles, sociales et politiques pour faire des élèves des citoyens conscients et engagés dans la vie démocratique de leur milieu en leur proposant une formation propre au rôle qu'ils auront à jouer dans l'exercice de la démocratie;
- Susciter chez les élèves le goût de participer activement à la réalité démocratique de leur milieu de vie scolaire et d'être associés aux décisions qui les concernent, notamment en prévoyant une mécanique officielle qui permettrait à tous les élèves de prendre connaissance des projets et d'échanger sur divers dossiers;
- Valoriser toute activité qui fait appel à un ou des organismes extérieurs au Centre de services scolaire qui permet de développer chez les élèves des habiletés liées à la participation citoyenne;
- Mandater le comité jeunesse du Centre de services scolaire de la Capitale comme porte-parole des élèves du Centre de services scolaire de la Capitale.

6.0 INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE

6.1 ÉCOLES PRIMAIRES

Le Centre de services scolaire souhaite que toutes les écoles primaires instaurent un conseil d'élèves, sachant que c'est à cette période de l'enfance que les habiletés et les compétences interpersonnelles, sociales et politiques ainsi que la conscience de la vie démocratique se développent.

6.2 ÉCOLES SECONDAIRES

Le Centre de services scolaire tient à ce que chaque école secondaire se dote d'un conseil d'élèves.

Le Centre de services scolaire encourage la participation active et la représentativité des élèves au sein des conseils d'établissement des écoles secondaires.

6.3 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES

Le Centre de services scolaire souhaite que les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes mettent en place et soutiennent les conseils d'élèves.

Le Centre de services scolaire encourage la participation active et la représentativité des élèves au sein des conseils d'établissement des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Dans le contexte notamment de l'application du [Programme de formation de l'école québécoise](#), le Centre de services scolaire souhaite que les élèves du primaire et du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes s'initient à la démocratie en participant à la vie de l'établissement, à la mise place de projets qui ciblent, entre autres, l'environnement physique, social et culturel dans lequel les élèves gravitent.

7.0 REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration entend favoriser l'expression des représentants du comité jeunesse du Centre de services scolaire de la Capitale lors de ses séances. Ainsi, en fonction des besoins, le comité jeunesse prend la parole et saisit le conseil d'administration d'enjeux relevant de ses pouvoirs.

Au préalable, le comité jeunesse informe le secrétaire général du sujet qu'il veut aborder auprès des membres du conseil d'administration, et le point « Discussion avec le comité jeunesse » est ajouté à l'ordre du jour par le secrétaire général.

Par ailleurs, il est possible pour l'ensemble des élèves du Centre de services scolaire de la Capitale de transmettre par écrit leurs demandes et préoccupations au président de son conseil d'établissement. Celui-ci voit à répondre à l'élève et en informe le comité jeunesse.

8.0 COMITÉ JEUNESSE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE

Le comité jeunesse est constitué d'élèves qui représentent les établissements d'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes issus des conseils d'élèves ou nommés par ceux-ci. Les établissements doivent s'assurer de la représentation de leur établissement au sein du comité jeunesse.

Chaque personne élue localement est porteuse de préoccupations des élèves de son établissement, mais aussi de celles de l'ensemble des élèves du Centre de services scolaire de la Capitale.

Le comité jeunesse mis en place par le Centre de services scolaire de la Capitale exerce les mandats suivants :

- Veiller à la représentation des élèves en vertu de la [Loi sur l'instruction publique](#);
- Participer au processus de la consultation sur des objets déterminés du Centre de services scolaire de la Capitale;
- Favoriser l'expression et la diffusion des besoins des élèves;
- Stimuler la participation des élèves aux instances démocratiques scolaires du Centre de services scolaire de la Capitale;
- Conseiller le Centre de services scolaire au sujet des préoccupations des élèves.

9.0 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Le Centre de services scolaire confie à la direction des Services éducatifs en collaboration avec le Secrétariat général, la responsabilité de la mise en place de stratégies efficaces de formation et d'accompagnement des élèves dans la réalisation des moyens retenus par la présente politique.

10.0 APPLICATION

La Direction générale est responsable de l'application de la présente politique.

La Direction générale, en collaboration avec le Secrétariat général, évaluera périodiquement la mise en œuvre de la présente politique.

11.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur en date du 16 décembre 2008.